

2D7 TRANSPORT
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 RUE JULES FERRY
95570 BOUFFEMONT
948 060 405 RCS PONTOISE

<p>PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 31 DECEMBRE 2024</p>

Le 31 décembre 2024, à vingt heures, Monsieur JN PIERRE Djeby demeurant 1 RUE JULES FERRY 95570 BOUFFEMONT, propriétaire de la totalité des 1000 actions de 1 euros composant le capital social de la Société 2D7 TRANSPORT, a pris les décisions suivantes :

- Rapport du Liquidateur en vue de la décision de clôture de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Constatation de la clôture de liquidation et quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Pouvoirs à donner en vue des formalités

PREMIERE DECISION - RAPPORT DU LIQUIDATEUR

L'associé unique, statuant sur le rapport du Liquidateur relatif aux opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 3 833 euros.

DEUXIEME DECISION - REPARTITION D'UN BONI DE LIQUIDATION

L'associé unique constate que le solde négatif de liquidation s'élevant à 3 833 euros, et qu'en conséquence, aucun remboursement des actions ne pourra être effectué.

L'associé unique accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

TROISIEME DECISION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'associé unique constate la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour, en conséquence, quitus est donné au Liquidateur de sa gestion, lequel est déchargé de son mandat.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur JN PIERRE Djeby